

# EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES PÉTROLES DU CONGO « SNPC 6,5% NET 2024-2029 »

1<sup>ère</sup> Phase d'un programme de 300 milliards de FCFA

## INVESTISSONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR ÉNERGETIQUE AU CONGO

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION  
DU 23 DÉCEMBRE 2024  
AU 27 FÉVRIER 2025

Montant de la première opération  
100 milliards de Fcfa

Souscription minimale  
150 (cent cinquante) obligations

Prix de l'obligation 10.000 Fcfa



[www.empruntobligatairesnpc2024-2029.com](http://www.empruntobligatairesnpc2024-2029.com)

LE DOCUMENT D'INFORMATION DE LA PRÉSENTE OPÉRATION EST ENREGISTRÉ PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE SOUS LE NUMÉRO COSUMAF - APE - 06/24 DU 18 DÉCEMBRE 2024

Emetteur



Arrangeur Principal  
Chef de file



Co - Arrangeurs



Syndicat de placement



## 1. CADRE DE L'OPÉRATION

Le Gouvernement de la République a accordé à sa société nationale, entre autres, les permis Onshore Nanga I et le Mayombe II pour l'exploration et Kouakouala pour l'exploitation.

Afin de les mettre en valeur, la SNPC a lancé, sur fonds propres, les actions importantes suivantes :

- **Acquisition d'importants stocks de matériels pour le forage et la complétion des puits (Rigs, tubings et autres matériels de complétion), en complément de ce qui existe déjà ;**
- **Mise en place d'un programme ambitieux de formation et de renforcement des capacités techniques et managériales de son personnel à travers de ses partenariats avec les sociétés SONATRACH (Algérie) et SOCAR (Azerbaïdjan) ainsi que l'institut français de pétrole (IFP) ;**
- **Lancement des travaux de forage de deux puits d'exploration sur Nanga I et de maintenance (workover) de deux puits producteurs sur Kouakouala.**

Ces ambitieux efforts participent de la mise en œuvre du programme stratégique d'entreprise « performance 2025 » de la SNPC, à travers son premier pilier consacré à l'augmentation des revenus et son quatrième pilier portant sur la gouvernance et la maîtrise de ses activités.

Pour la mise en œuvre de ce programme visant à accroître et étendre les activités de la SNPC, le Conseil d'Administration a autorisé la mobilisation de ressources financières **d'un montant global de 300 milliards de FCFA, à travers un programme d'émissions obligataires sur le marché financier de la CEMAC.** Un mandat d'arrangement et de placement a ainsi été confié à la société de bourse LCB CAPITAL.

## 2. OBJET DE L'OPÉRATION

La première opération de ce programme d'émissions a pour objectif de mobiliser un montant de 100 milliards de FCFA afin de renforcer les activités de forage de la SNPC et à augmenter de manière significative la production pétrolière nationale. Au titre de l'année 2025, le programme d'investissement de la SNPC prévoit, en autres, travaux significatifs :

PROGRAMME DES TRAVAUX PRIORITAIRES 2025		
Sur le permis d'exploitation KOUAKOUALA	Montant en \$	Montant en Fcfa
Workover lourd KKL-403ST	3 973 000	2 383 800 000
Forage + Complétion + Test de 2 puits	25 000 000	15 000 000 000

Sous-Total 1	28 973 000	17 383 800 000
Sur le permis d'exploration NANGA I	Montant en \$	Montant en Fcfa
Etudes	8 195 500	4 917 300 000
Acquisition et traitement sismique	30 300 000	18 180 000 000
Forage + Complétion + Test NAN-102H	13 140 000	7 884 000 000
Forage + Complétion + Test NAN-103H	13 140 000	7 884 000 000
Forage + Complétion + Test NAN-202H	13 140 000	7 884 000 000
Forage + Complétion + Test NAN-203H	13 140 000	7 884 000 000
Forage Puits Pilot Vertical NAN-301	9 313 000	5 587 800 000
Forage + Complétion + Test Puits Horizontal NAN-301H	10 501 000	6 300 600 000
Forage Puits Pilot Vertical NAN-401	9 313 000	5 587 800 000
Forage + Complétion + Test Puits Horizontal NAN-401H	10 501 000	6 300 600 000
Forage Puits Pilot Vertical NAN-501	9 313 000	5 587 800 000
Forage + Complétion + Test NAN-501H	10 501 000	6 300 600 000
<b>Sous-Total 2</b>	<b>150 497 500</b>	<b>90 298 500 000</b>
<b>Total Général</b>	<b>179 470 500</b>	<b>107 682 300 000</b>




C'est pour soutenir cet effort d'investissements que la SNPC a choisi stratégiquement de diversifier ses sources de financements en se lançant pour la première fois sur le marché financier de l'Afrique Centrale à travers une émission d'obligations par appel public à l'épargne (APE) dont le premier tirage sur les 3 prévus, est de **100 milliards de Francs CFA.**

L'intérêt de ce choix repose sur la réalisation des économies sur le coût du financement et le renforcement de la signature de la SNPC sur du marché financier de la zone CEMAC.

Cette opération de financement dénommée « **SNPC 6.5% net 2024-2029** » qui porte un taux d'intérêt de **6,5%** et une maturité de **5 ans**, a obtenu le visa de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), le 18 décembre 2024, sous le numéro **COSUMAF - APE - 06/24.**

### 3. OBJET DE L'OPÉRATION

<b>Emetteur</b>	<b>Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC)</b>
<b>Dénomination</b>	<b>SNPC 6,5% NET 2024 – 2029</b>
<b>Nature de l'opération</b>	Emprunt obligataire par appel public à l'épargne.
<b>Objet de l'opération</b>	Financement des projets d'extension des activités de la SNPC
<b>Montant de l'émission</b>	100 000 000 000 FCFA.
<b>Valeur nominale</b>	10 000 FCFA
<b>Nombre de titres à émettre</b>	10 000 000 obligations.
<b>Prix d'émission</b>	10 000 FCFA (au pair)
<b>Minimum de souscription</b>	150 obligations
<b>Taux d'intérêt</b>	<b>6,5% NET</b>
<b>Durée de l'emprunt</b>	Cinq (05) ans.
<b>Période de souscription indicative</b>	<b>23 décembre 2024</b> au <b>27 Février 2025</b> (Sous réserve de l'autorisation de la COSUMAF, l'opération pourrait être clôturée par anticipation en cas de mobilisation complète du montant de l'émission ou dans le cas contraire cette période pourrait faire l'objet d'une prolongation).
<b>Date de jouissance</b>	<b>31 décembre 2024</b>
<b>Forme des titres</b>	Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central et conservés dans les livres des teneurs de comptes agréés.
<b>Durée de l'emprunt</b>	<b>Cinq (05) ans</b>
<b>Fiscalité</b>	Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dans les pays membres de la zone CEMAC. Les souscripteurs hors CEMAC devront soumettre les revenus de l'emprunt obligataire à la législation fiscale en vigueur dans leur pays de résidence.
<b>Païement des intérêts</b>	Les intérêts seront payables annuellement à partir de la première date anniversaire de la date de jouissance de l'emprunt. Le remboursement du capital se fera linéairement chaque année par amortissement constant d'un cinquième du capital
<b>Clause de rachat</b>	La Société Nationale des Pétroles du Congo se réserve le droit de racheter ses titres à compter de la fin de la troisième année sur le marché secondaire. Ces rachats seront sans conséquence pour un investisseur qui désirerait conserver ses titres jusqu'à échéance et n'auront aucune incidence sur le calendrier d'amortissement initial. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.

<b>Garantie</b>	Ce programme d'émissions bénéficie de la garantie inconditionnelle de l'Etat Congolais. Ce dernier s'engage à rembourser le principal et/ou les intérêts en cas de défaut de la SNPC. En cas de défaut de paiement, l'Etat procède au remboursement intégral des créances des investisseurs.
<b>Mécanisme de paiement</b>	A l'approche des dates anniversaires, le Chef de File et le Dépositaire Central adressent un courrier d'appel d'échéance à l'endroit de l'Emetteur. Le courrier en question précise le montant global de l'échéance (Intérêts et/ ou Capital), ainsi que sa ventilation par sociétés de bourses chargées de la conservation des titres. La SNPC devra s'assurer que la provision constituée dans le compte séquestre est suffisante pour effectuer les règlements prévus et donnera l'ordre au DCU/BEAC de procéder au paiement de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), par débit dudit compte séquestre, au profit des sociétés de bourse.
<b>Conditions particulières</b>	Sous réserve de l'accord de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), les titres émis bénéficieront de la Pondération à taux nul durant toute la durée de vie de l'emprunt obligataire et ce, jusqu'au remboursement final du capital et des Intérêts dus.
<b>Liquidité</b>	Les obligations, objet de la présente émission seront inscrites à la cote de la BVMAC dans les trente (30) jours qui suivent la clôture de l'opération. Le volume total des titres inscrits à la BVMAC correspondra à la totalité des souscriptions définitivement allouées aux placeurs, y compris la prise ferme.
<b>Eligibilité au refinancement</b>	Sous réserve de l'accord du Gouverneur saisi à cette fin, les titres émis seront admis au refinancement auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Centrale selon les modalités prévues par le Comité de politique monétaire de la BEAC. A cet égard ils pourraient être présentés comme collatéral auprès des établissements financiers pour des mécanismes de financements garantis par le nantissement ou la pension livrée.
<b>Assimilation</b>	Les titres issus de la présente émission ne sont pas assimilables.
<b>Masse des obligataires</b>	Les porteurs d'obligations de la présente émission seront groupés en une Masse ne jouissant pas de la personnalité morale. Les représentants de la Masse des obligataires seront désignés après la clôture de l'opération et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.
<b>Arrangeur et Chef de file</b>	 Avenue Amilcar Cabral, Siège social de LCB Bank, Brazzaville   +242 053 101 157
<b>Co - Arrangeurs</b>	 Boulevard de l'Indépendance 3 <sup>ème</sup> étage, Immeuble Odyssee Libreville +241 062 07 07 68  Avenue Auxence ICKONGA/Moungali Brazzaville   +242 066 684 358

### 4. MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Le paiement annuel des intérêts et du capital se fera suivant le tableau d'amortissement ci-dessous.

Echéances	Capital en début de période	Principal	Intérêts	Annuités	Capital en fin de période
31/12/2025	100 000 000 000	20 000 000 000	6 500 000 000	26 500 000 000	80 000 000 000
31/12/2026	80 000 000 000	20 000 000 000	5 200 000 000	25 200 000 000	60 000 000 000
31/12/2027	60 000 000 000	20 000 000 000	3 900 000 000	23 900 000 000	40 000 000 000
31/12/2028	40 000 000 000	20 000 000 000	2 600 000 000	22 600 000 000	20 000 000 000
31/12/2029	20 000 000 000	20 000 000 000	1 300 000 000	21 300 000 000	0
<b>TOTAL</b>		<b>100 000 000 000</b>	<b>19 500 000 000</b>	<b>119 500 000 000</b>	

### 5. AGENTS PLACEURS

Les souscriptions seront reçues aux guichets des Agents Placeurs. La participation de ces intermédiaires est matérialisée par la signature du contrat de placement. Les investisseurs intéressés par le présent emprunt sont informés que les sociétés de bourse ci-après, membres du syndicat de placement, sont habilitées à recevoir leurs souscriptions :

Pays	Agents placeurs	Adresse	Téléphone
<b>CONGO</b>	LCB CAPITAL	Avenue Amilcar Cabral, Siège social de LCB Bank, Brazzaville	+242 053 101 157
	PREMIUM CAPITAL SECURITIES	Avenue Auxence ICKONGA/ Moungali (en diagonale l'ambassade du Gabon)	+242 066 684 358
<b>CAMEROUN</b>	ELITE CAPITAL SECURITIES CENTRAL AFRICA	Quartier Bastos, entrée Ambassade de Chine, 2 <sup>ème</sup> étage Immeuble Icon Residences & Offices, Yaoundé	+237 222 207 611
	EDC INVESTMENT CORPORATION	Rue Prince de Galles 2 <sup>ème</sup> étage Immeuble Activa - Douala	+237 233 43 13 60
<b>GABON</b>	BGFI BOURSE	Boulevard de l'Indépendance à côté de la présidence. Libreville	+241 01 79 13 02

Le document d'information et le bulletin de souscription relatifs à cet emprunt sont disponibles dans les locaux des membres du syndicat de placement et téléchargeables sur les sites web de l'opération de la SNPC, de la BVMAC, de la COSUMAF et des agents placeurs.

